



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur les communes de CHAMBON et PUYRAVAULT

Il sera procédé du **mercredi 20 mars 2019 au vendredi 3 mai 2019 inclus, soit durant 45 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation unique d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de douze machines sur les communes de CHAMBON et PUYRAVAULT, déposée par la Société FERME ÉOLIENNE DE CHAMBON PUYRAVAULT.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société FERME ÉOLIENNE DE CHAMBON PUYRAVAULT, dont le siège se situe au 45 rue du Cardinal Lemoine 75005 PARIS, Tel : 05 55 48 38 97.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr et seront consultables sur le site internet de la Préfecture et seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de CHAMBON 25 rue Gros Sillon 17290 CHAMBON, à la mairie de PUYRAVAULT 5 rue du Stade 17700 PUYRAVAULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public, mairie de CHAMBON lundi et vendredi de 08h45 à 12h00, mercredi et jeudi de 08h45 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, mairie de PUYRAVAULT mardi, jeudi, vendredi de 10h30 à 12h30, mercredi, samedi de 09h00 à 12h30.

En ces lieux, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de CHAMBON, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Pierre REINA, Retraité – Directeur de Banque – Ponts et Chaussées, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de CHAMBON, à la mairie de PUYRAVAULT, dans les conditions suivantes :

- CHAMBON : mercredi 20 mars 2019 de 09h00 à 12h00
- PUYRAVAULT : mardi 26 mars 2019 de 09h30 à 12h30
- CHAMBON : mercredi 03 avril 2019 de 14h00 à 17h00
- PUYRAVAULT : samedi 13 avril 2019 de 09h30 à 12h30
- PUYRAVAULT : jeudi 18 avril 2019 de 09h30 à 12h30
- CHAMBON : vendredi 3 mai 2019 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation unique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société FERME ÉOLIENNE DE CHAMBON PUYRAVAULT.

Copie des rapport et conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT, à la mairie de CHAMBON, et à la mairie de PUYRAVAULT, pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.